

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1927

6 août 2008

### SOMMAIRE

Acedos International S.A. ....	92484	Ino-Re Lux 01 S.à r.l. ....	92492
Albra-Lux Holding S.A. ....	92463	Jacobs und Sohn GmbH ....	92496
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	92489	K Invest Holding S.A. ....	92453
Alianza Iberian Investment Corporation S.A. ....	92489	K Invest Holding S.A. ....	92450
Alternative Property Income Venture S.C.A. ....	92486	K Invest S.A. ....	92450
Arkadia Investments S.A. ....	92485	K Invest S.A. ....	92453
Arrowgrass Special Situations S.à r.l. ....	92477	Luxembourg Service Frais S.à r.l. ....	92491
Blue Ringed S.à r.l. ....	92485	Mercurio Holding S.A. ....	92483
Briarius S.à r.l. ....	92485	Mohacs Trading & Services S.A. ....	92467
Calyame International ....	92473	Mondialux Investissements S.A. ....	92470
Cantonia Financière S.A. ....	92476	Nitt Kou Am Weurseuk S.A. ....	92471
Central Four Holding S.A. ....	92458	Norwood S.à r.l. ....	92471
C.H.P. International S.A. ....	92471	Optimal Security S.à r.l. ....	92492
Cornwall Computer Holdings S.A. ....	92468	Padisha Properties S.A. ....	92484
D8 Park S.à r.l. ....	92458	Padisha Properties S.A. ....	92484
Fafra Holding ....	92464	Participations 1 S.à r.l. ....	92476
Farinvest SA ....	92496	Petronilla Investments S.A. ....	92463
FAURECIA AST Luxembourg S.A. ....	92495	Prochimica International S.A. ....	92489
Figa ....	92474	Prologis European Finance XI S.à r.l. ....	92492
Financière Fourmi S.A. ....	92484	Radufin S.A. ....	92475
Frontier S.A. ....	92463	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ....	92464
Hase Fireplaces S.A. ....	92468	Schweitzer Décoration, s.à r.l. ....	92475
HBI Bremen S.à r.l. ....	92476	Seneca Holding S.A. ....	92467
House Owner Sàrl ....	92472	Simran Mediatech S.A. ....	92475
Hudson Luxembourg S.A. ....	92490	Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles ....	92496
Imperial Holding S.C.A. ....	92459	Spectrum Media S.à r.l. ....	92483
Inalux ....	92493	Teissiny Investments S.A. ....	92477
Infrastructure Holding S.à r.l. ....	92462	Venusia S.A. ....	92472
		Volutio S.à r.l. ....	92475

**K Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. K Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 92.457.

In the year two thousand six, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "K Invest Holding S.A.", a "société anonyme holding", which was incorporated by deed of the undersigned notary on 24 February 2003, published in the Mémorial C number 409 on 15 April 2003,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 92.457 and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (hereafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since the date of its Incorporation.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Eggert J. HILMARSSON, employee, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie JACQUET-STEYER, employee, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the company's name from its current name of "K Invest Holding S.A." to "K Invest S.A." and thus article 1 of the Company' articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

2. To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article 3 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

**Art. 3. Object.** "The purposes of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all one million (1'000'000) shares representing the entire Company's subscribed share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the company's name from its current name of "K Invest Holding S.A." to "K Invest S.A." and thus to amend article 1 of the Company' articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

Article one of the Company's Articles of Incorporation will read henceforth as follows:

**Art. 1.** "There exists a corporation in the form of a "société anonyme", under the name "K Invest S.A."."

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI and to amend the Company's corporate object and thus article THREE (3) and NINETEEN (19) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and further resolves that article THREE (3) and NINETEEN (19) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

**Art. 3. Object.** "The purposes of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

**Art. 19.** "All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies".

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «K Invest Holding S.A.», une société anonyme holding, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C numéro 409 du 15 avril 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.457, et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. HILMARSSON, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie JACQUET-STEYER, employée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «K Invest Holding S.A.» en «K Invest S.A.», ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million (1'000'000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «K Invest Holding S.A.» en «K Invest S.A.», ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «K Invest S.A.»»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article TROIS (3) et de l'article DIX-NEUF (19) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

**Art. 19.** «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. J. HILMARSSON, D. ROSSIGNOL, M. JACQUET-STEYER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2006, volume 901, folio 23, case 11. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): RIES.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2006.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008093316/239/170.

(080107890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**K Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. K Invest S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

In the year two thousand eight, on the nineteenth day in the month of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "K Invest S.A.", a "société anonyme", which was incorporated by deed of the undersigned notary on 24 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 409 on 15 April 2003,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 92.457 and having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (hereafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, as of 31 January 2006, its publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations still pending.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Eggert J. HILMARSSON, employee, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianni DE BORTOLI, employee, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed share capital of the Company up to two million eight hundred and twenty-five thousand Great British Pounds (2'825'000.- GBP) by increasing the share capital by one million eight hundred and twenty-five thousand Great British Pounds (1'825'000.- GBP), by the issue of one million eight hundred and twenty-five thousand (1'825'000) shares with a par value of one Great British Pounds (1.- GBP) each to be entirely subscribed and paid up in cash, by the current shareholder.

2. To cancel the dispositions related to the current authorised capital, the period of five years, during which the Board of Directors, had been allowed to increase the subscribed capital within the limits of such authorised capital, has already expired.

3. To amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the changes submitted under point 1. and 2.

4. To amend the company's name from its current name of "K Invest S.A." to "K Invest Holding S.A." and thus article 1 of the Company' articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

5. To amend the Company's corporate object in order to allow the Company to enter in all kind of real estate transactions and thus article 3 of the Company's articles of incorporation in order to reflect such changes and to resolve that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

" **Art. 3. Object.** The main purpose of the company is the purchase, sale, rent, promotion, ownership, management and administration of real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Other purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

6. To amend Article 7 of the Company's Articles of Incorporation, by replacing in its last paragraph 20% by 10%.

7. To amend Article 12 of the Company's Articles of Incorporation, by deleting the sentence: "The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders." of its second paragraph.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all one million (1'000'000) shares representing the entire Company's subscribed share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company up to two million eight hundred and twenty-five thousand Pounds Sterling (2'825'000.- GBP) by increasing the share capital by an amount of one million eight hundred and twenty-five thousand Pounds Sterling (1'825'000.- GBP), by the issue of one million eight hundred and twenty-five thousand (1'825'000) new shares with a par value of one Pound Sterling (1.- GBP) each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders acknowledges that the other existing shareholder has duly waived his preferential subscription right and resolves to accept to the subscription of the one million eight hundred and twenty-five thousand (1'825'000) new additional shares, with a par value of one Pound Sterling (1.- GBP) each, the following current shareholder of the Company:

"Kaupthing Bank Hf.», a company incorporated under the laws of Iceland, and having its registered office at Borgartún 19, 105 Reykjavík (Iceland).

*Subscription - Payment*

There now appeared:

Mr Eggert J. HILMARSSON, prenamed,

acting in his capacity of proxy holder of the company "Kaupthing Bank Hf.", prementioned,

pursuant to a proxy dated 20 May 2008,

which proxy, after being signed "*ne varietur*" by the members of the board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Said appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of said subscriber to the one million eight hundred and twenty-five thousand (1'825'000) new shares at the par value of one Pound Sterling (1.- GBP) per share and to fully pay up in cash each newly issued share.

Furthermore the subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been fully paid up in cash and that the Company has now at its free disposal the total amount of one million eight hundred and twenty-five thousand Pounds Sterling (1'825'000.- GBP), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to cancel the dispositions related to the current authorised capital, the period of five years, during which the Board of Directors, had been allowed to increase the subscribed capital within the limits of such authorised capital, has already expired as of 15 April 2008.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect the above taken changes. Article five (5) will have henceforth the following new wording:

**Art. 5.** "The subscribed share capital is set at TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND POUNDS STERLING (2'825'000.- GBP) consisting of two million eight hundred twenty-five thousand (2'825'000) shares with a par value of ONE POUND STERLING (1.- GBP) per share.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's name from its current name of "K Invest S.A." to "K Invest Holding S.A." and thus to amend article ONE (1) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

Article one of the Company's Articles of Incorporation will read henceforth as follows:

**Art. 1.** "There exists a corporation in the form of a "société anonyme", under the name "K Invest Holding S.A."."

*Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's corporate object in order to allow the Company to enter in all kind of real estate transactions and thus article THREE (3) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's corporated object and to resolve that article THREE (3) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

**Art. 3. Object.** "The main purpose of the company is the purchase, sale, rent, promotion, ownership, management and administration of real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Other purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

*Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend Article SEVEN (7) of the Company's Articles of Incorporation, by replacing in its last paragraph 20% by 10%, so that this last sentence shall forthwith read as follows:

"It may also be convoked by request of shareholders representing at least 10% of the corporation's issued share capital."

*Eighth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation, by deleting the sentence: "The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders." of its second paragraph.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately fourteen thousand five hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «K Invest S.A.», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 409 du 15 avril 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.457, et ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 31 janvier 2006, la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. HILMARSSON, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianni DE BORTOLI, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. D'augmenter le capital social souscrit de la Société jusqu'à un montant de deux millions huit cent vingt-cinq mille Livres Sterling (2'825'000.- GBP) en augmentant le capital social d'un montant d'un million huit cent vingt-cinq mille Livres Sterling (1'825'000.- GBP) par l'émission d'un million huit cent vingt-cinq mille (1'825'000) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire un actionnaire existant.

2. De supprimer les dispositions relatives au capital autorisé existant de la Société, la période de cinq ans, durant laquelle le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, venue à échéance.

3. De modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les changements soumis sous les points 1. et 2. ci-avant.

4. De modifier la dénomination sociale de la Société de celle de «K Invest S.A.» en «K Invest Holding S.A.», ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

5. De modifier l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'entrer dans des transactions immobilières quelconques, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** «La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

6. De modifier l'article 7 des statuts de la Société en remplaçant dans son dernier alinéa 20% par 10%.

7. De modifier l'article 12 des statuts de la Société en supprimant la phrase: «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.» dans le second alinéa.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million (1'000'000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société jusqu'à un montant de deux millions huit cent vingt-cinq mille Livres Sterling (2'825'000.- GBP) en augmentant le capital social d'un montant d'un million huit cent vingt-cinq mille Livres Sterling (1'825'000.- GBP) par l'émission d'un million huit cent vingt-cinq mille (1'825'000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des un million huit cent vingt-cinq mille (1'825'000) actions nouvelles, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune, par l'actionnaire existant ci-après:

la société «Kaupthing Bank Hf.», une société régie par les lois d'Islande, établie et ayant son siège social à Borgartún 19, 105 Reykjavík (Islande).

### *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Eggert J. HILMARSSON, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «Kaupthing Bank Hf.», prédésignée,

en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les un million huit cent vingt-cinq mille (1'825'000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) par action, et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme totale de d'un million huit cent vingt-cinq mille Livres Sterling (1'825'000.- GBP) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide supprimer toutes les dispositions relatives au capital autorisé existant de la Société, la période de cinq ans, durant laquelle le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, est venue à échéance à partir du 15 avril 2008.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-avant intervenus. L'article cinq (5) des statuts aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (2'825'000.- GBP) représenté par deux millions huit cent vingt-cinq mille (2'825'000) actions d'une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (1.- GBP) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de celle de «K Invest S.A.» en «K Invest Holding S.A.», ce qui induit la modification de la teneur de l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «K Invest Holding S.A.»»

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'entrer dans des transactions immobilières quelconques, ce qui induit la modification de l'article TROIS (3) des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** «La société a pour objet principal l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article SEPT (7) des statuts de la Société en remplaçant dans son dernier alinéa 20% par 10% ce qui fait que cette dernière phrase se lise désormais comme suit:

«Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société en supprimant la phrase:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.» dans le second alinéa.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ quatorze mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. J. HILMARSSON, D. ROSSIGNOL, G. de BORTOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8447. — Reçu onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf Euros quatre-vingt-un Cents (2.297.961,93.- à 0,5% = 11.489,81.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008093317/239/303.

(080107890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 572.600,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.967.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091824/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05922. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080104900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Central Four Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.418.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091815/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

### Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Imperial Holding S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.750 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 dated September 14, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1313 dated June 29, 2007.

The meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Nicolas Cuisset, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary Ms Marie Amet-Hermès, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1. Increase of the share capital to the extent of three hundred eighteen thousand one hundred sixty Euro (€ 318,160.-) to raise it from its present amount of thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (€ 38,107,370.-) to thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euro (€ 38,425,530.-) by the issuance of thirty-one thousand eight hundred sixteen (31,816) new shares of ten Euro (€ 10.-) of nominal value each, having an aggregate nominal value of three hundred eighteen thousand one hundred sixty Euro (€ 318,160.-).

2. Waiver by the shareholders of their preferential rights of subscription to the sole profit of Mr Eduardo Millan, residing at Algabeno 16, Madrid, Spain.

3. Subscription for the thirty-one thousand eight hundred sixteen (31,816) new shares by Mr Eduardo Millan, prenamed, by contribution in kind, together with a share premium in the amount of nine hundred sixty-seven thousand four hundred twenty-eight Euro (€ 967,428.-).

4. Amendment of article 6, first paragraph, of the Company's bylaws so that it reads:

" **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euro (€ 38,425,530.-) represented by one (1) Management Share and three million eight hundred forty-two thousand five hundred fifty-two (3,842,552) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each."

5. Amendment of article 16, third paragraph, of the Company's bylaws so that it reads:

" **Art. 16. third paragraph.** The annual general meeting shall be held on the thirty first of the month of October at 2.00 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting."

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital to the extent of three hundred eighteen thousand one hundred sixty Euro (€ 318,160.-) to raise it from its present amount of thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (€ 38,107,370.-) to thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euro (€ 38,425,530.-) by the issuance of thirty-one thousand eight hundred sixteen (31,816) new shares of ten Euro (€ 10.-) of nominal value each, having an aggregate nominal value of three hundred eighteen thousand one hundred sixty Euro (€ 318,160.-).

The shareholders resolve to waive their preferential right of subscription to the benefit of Mr Eduardo Millan, pre-named.

*Subscription - Payment*

Mr Eduardo Millan, through his proxy holder, declared to subscribe for all thirty-one thousand eight hundred sixteen (31,816) new shares and fully paid them up in the amount of three hundred eighteen thousand one hundred sixty Euro (€ 318,160.-), together with a share premium in the amount of nine hundred sixty-seven thousand four hundred twenty-eight Euro (€ 967,428.-), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held toward the Company in the aggregate amount of one million two hundred eighty-five thousand five hundred eighty-eight Euro (€ 1,285,588.-) which is hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one million two hundred eighty-five thousand five hundred eighty-eight Euro (€ 1,285,588.-), which contribution is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, established by Frédéric Gousse, réviseur d'entreprises at 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, which concludes as follows:

*«Conclusion*

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued together with the share premium.

Frédéric Gousse  
Réviseur d'Entreprises  
(signature)»

The above mentioned report, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6, first paragraph of the articles of the Company's bylaws, which will read as follows:

" **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euro (€ 38,425,530.-) represented by one (1) Management Share and three million eight hundred forty-two thousand five hundred fifty-two (3,842,552) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each."

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 16, third paragraph, of the Company's bylaws, which will read as follows:

" **Art. 16. third paragraph.** The annual general meeting shall be held on the thirty first of the month of October at 2.00 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at eight thousand Euro (€ 8,000.-).

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Imperial Holding S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.750 (la «Société»), constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1718 du 14 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1313 du 29 juin 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Mlle Marie Amet-Hermès, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent dix-huit mille cent soixante Euro (€ 318.160,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (€ 38.107.370,-) à trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (€ 38.425.530,-) par émission de trente et un mille huit cent seize (31.816) nouvelles actions de dix Euro (€ 10,-) de valeur nominale chacune, d'une valeur nominale totale de trois cent dix-huit mille cent soixante Euro (€ 318.160,-).

2. Renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de M. Eduardo Millan, résidant à Algabeno 16, Madrid, Espagne.

3. Souscription des trente et un mille huit cent seize (31.816) nouvelles actions par M. Eduardo Millan, susnommé, et libération par apport en nature assorti d'une prime d'émission.

4. Modification de l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (€ 38.425.530,-) représenté par une (1) Action de Commandité et trois millions huit cent quarante-deux mille cinq cent cinquante-deux (3.842.552) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune.»

5. Modification de l'article 16, troisième paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. troisième paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois d'octobre à 14.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.»

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dix-huit mille cent soixante Euro (€ 318.160,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (€ 38.107.370,-) à trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (€ 38.425.530,-) par émission de trente et un mille huit cent seize (31.816) nouvelles actions de dix Euro (€ 10,-) de valeur nominale chacune, d'une valeur nominale totale de trois cent dix-huit mille cent soixante Euro (€ 318.160,-).

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au bénéfice de M. Eduardo Millan.

*Souscription - Paiement*

M. Eduardo Millan, susnommé, déclare par son mandataire souscrire les trente et un mille huit cent seize (31.816) nouvelles actions et les libérer intégralement de leur valeur nominale d'un montant de trois cent dix-huit mille cent soixante Euro (€ 318.160,-), assorti d'une prime d'émission de neuf cent soixante-sept mille quatre cent vingt-huit Euro (€ 967.428,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue sur la Société pour un montant total d'un million deux, cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit Euro (€ 1.285.588,-) lequel apport a été accepté par la Société et sujet à un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Frédéric Goosse, exerçant

au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, conformément aux stipulations de l'article: 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued together with the share premium.

Frédéric Goosse  
Réviseur d'Entreprises  
(signature)»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (€ 38.425.530,-) représenté par une (1) Action de Commandité et trois millions huit cent quarante-deux mille cinq cent cinquante-deux (3.842.552) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16, troisième paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. troisième paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois d'octobre à 14.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de huit mille Euro (€ 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. CUISSET, M.-A. HERMÈS, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008. Relation: LAC/2008/15620. - Reçu six mille quatre cent vingt-sept euros et quatre-vingt-quatorze cents (6.427,94 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093345/211/201.

(080107813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.456.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

*Pour Infrastructure Holding Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091810/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03940. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.255.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2008.

*Pour Petronilla Investments SA*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091811/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03952. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Albra-Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.070.

*Auszug aus dem Sitzungprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Juni 2008*

*Erster Punkt*

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsratsmitglieder von ihrem Mandat abzurufen:

- Frau Josée SCHWALL, wohnhaft in L-6730 Grevenmacher, 30, Grand-Rue

*Zweiter Punkt*

Die Versammlung beschließt folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Rainer ERZ, wohnhaft in D-54487 Wintrich, 22, Rosenstrasse

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Dritter Punkt*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse zu verlegen.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der Generalversammlung*

Référence de publication: 2008093055/745/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Frontier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 juillet 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008093053/239/12.

(080106787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008093052/239/12.

(080106746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Fafra Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.050.

---

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juillet

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Fabio MORVILLI, administrateur de sociétés, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château, agissant:

a) en son nom personnel.

b) en sa qualité de mandataire spécial de

- Madame Francesca COSTANTINI, avocate, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château,  
en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties prénommées déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «FAFRA HOLDING».

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille Euro (31.000-EURO), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euro (500.-EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'Euro (2.000.000.-EURO), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euro (500.-EURO) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 19.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président, il pourra choisir un vice-président et pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature seule du président ou par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital		Nombre d'actions
	souscrit	Libéré	
1/ Fabio MORVILLI, prénommé: . . . . .	15.500.-	15.500.-	31
2/ Francesca COSTANTINI, prénommée: . . . . .	15.500.-	15.500.-	31
TOTAL: . . . . .	31.000.-	31.000.-	62

Preuve de ces paiements ont été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.- Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé à la fonction d'administrateurs:
  - Monsieur Fabio MORVILLI, administrateur de sociétés, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château.

- Madame Francesca COSTANTINI, avocate, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château.
- Monsieur Battista Giovanni COSTANTINI, professeur, demeurant à I-00189 Rome, via Bassanello 28.

Est nommé président Monsieur Fabio MORVILLI, prénommé.

Est nommée vice-présidente Madame Francesca COSTANTINI, prénommée.

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Michaela COSTANTINI, employée privée, demeurant à I-00166 Rome, via Raffaele Consorti 130.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant aux termes de la capacité avec laquelle il agit, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Morvilli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9497. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 € à 0,5%: 155 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008091212/272/169.

(080104319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

### **Seneca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.311.

#### *Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Luxembourg am 3. Juni 2008*

Aus dem Protokoll geht hervor, dass:

- die Amtsniederlegung von Herrn Lex Benoy als Prüfungskommissar angenommen und die Ernennung von Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG, zum Prüfungskommissar beschlossen wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung bis zum Jahre 2014.
- die Versammlung die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 13, rue Jean Bertholet, L-1233 LUXEMBOURG nach 45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG beschliesst.
- die Versammlung die Verlängerung der Mandate der Gesellschaften CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD und TASWELL INVESTMENTS LTD als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2014 beschliesst.

Luxemburg, den 3. Juni 2008.

*Für die Gesellschaft*

Unterschriften

Référence de publication: 2008093059/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

### **Mohacs Trading & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091822/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Cornwall Computer Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091823/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Hase Fireplaces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.051.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtswohnsitz in zu Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen;

Die Aktiengesellschaft "HASE LUXEMBOURG S.A.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-Rue, gegründet am heutigen Tage durch die amtierende Notarin, noch nicht eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg,

hier vertreten durch Sylvie TALMAS, beruflich ansässig in Luxembourg auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift;

Welche Vollmacht, von der Komparentin und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, erklärt hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

**Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung "HASE FIREPLACES S.A."

**Art. 2.** Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt. Nach Massgabe der gesetzlichen Vorschriften kann die Generalversammlung über die Auflösung beschliessen.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Wenn außerordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Vertrieb von Kaminöfen, Kaminen und Öfen, insbesondere der Produkte der Hase Kaminofenbau GmbH sowie Zubehör für Feuerstellen in Haus und Garten.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben

und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000.-) festgesetzt, eingeteilt in TAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (EUR 31.-) wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das Gesellschaftskapital kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre welche in Falle einer Satzungsänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

**Art. 6.** Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Derartige Mitglieder werden als "administrateurs délégués" bezeichnet.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls Bevollmächtigte mit bestimmten Vollmachten ernennen und sie jederzeit abberufen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten für gewöhnliche Angelegenheiten durch die kollektive Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds sowies eines „administrateur-délégué"s beziehungsweise für aussergewöhnliche Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei „administrateur-délégué"s.

**Art. 8.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Verwaltungsratsmitglied oder einer vom Verwaltungsrats dazu bevollmächtigten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

**Art. 9.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am den 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am letzten Mittwoch des Monats Juni um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

**Art. 13.** Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, daß das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

**Art. 14.** Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31 Dezember 2008. Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2009 statt.

#### *Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden sämtliche Aktien vom alleinigen Komparenten gezeichnet.

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100% in Bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,- ab heute zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

92470

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf 1.300.- Euros abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat sich die Komparentin, die das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a) Frau Katharina BLASIUS, Diplom Mode Designerin FH, geboren zu Darmstadt (Deutschland) am 26. September 1976, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkenstrasse 3.
- b) Herr Walter BLASIUS, Architekt, geboren zu Breitenwang (Österreich) am 4. April 1945, wohnhaft in D-54293 Trier, Klosterstrasse 9.
- c) Herr Fernando DIAZ NAJERA, Graphic Designer, geboren zu Madrid (Spanien) am 4. November 1968, wohnhaft in D-54295 Trier, Friedensstrasse 2.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

Der Verwaltungsrat ernennt die Verwaltungsratsmitglieder Herrn Walter BLASIUS, vorbenannt, sowie Herrn Fernando DIAZ NAJERA, vorbenannt, zu "administrateur-délégué"s der Gesellschaft für die Dauer ihrer Mandate als Verwaltungsratsmitglieder.

*Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l.", mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. Das Mandat des hiervor genannten Kommissars endet nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-Rue.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden amtierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9435. — Reçu cent cinquante-cinq euros  
31.000 € à 0,5%: 155 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boica.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008091210/272/125.

(080104327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**Mondialux Investissements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.894.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26/06/2008 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008091366/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**C.H.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091792/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05832. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Norwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.496.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

*Pour Norwood Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091793/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03964. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.530.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

*Pour Nitt Kou Am Weurseuk Sa*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091804/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03986. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Venusia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008091814/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**House Owner Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.005.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Elisio SERRA MARQUES, employé privé, né à Luxembourg le 8 mars 1973, et son épouse
- 2.- Sonia PEREIRA NUNES MARQUES, commerçante, née à Johannesburg (Afrique du Sud) le 8 août 1974, demeurant ensemble à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HOUSE OWNER SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rumelange.

**Art. 3.** La société a pour objet les activités de promoteur immobilier et d'agent immobilier, l'achat, la vente, la location, la rénovation et la construction d'immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Elisio SERRA MARQUES, employé privé, né à Luxembourg le 8 mars 1973, demeurant à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme, cinquante parts . . . . .	50
2.- Sonia PEREIRA NUNES MARQUES, commerçante, née à Johannesburg (Afrique du Sud) le 8 août 1974, demeurant à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3730 Rumelange, 77, Grand-Rue.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Elisio SERRA MARQUES, employé privé, né à Luxembourg le 8 mars 1973, demeurant à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme, gérant administratif;

2.- Sonia PEREIRA NUNES MARQUES, commerçante, née à Johannesburg (Afrique du Sud), le 8 août 1974, demeurant à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Serra Marques, Pereira Nunes Marques et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 8 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9023. — Reçu trente et-un euros  
12.400.- à 0,25% = 31.-.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 juillet 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008090198/223/68.

(080103615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Calyame International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.601.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

*Pour la gérance*  
po. Signature

Référence de publication: 2008092761/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04315. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080106509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**Figa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.569.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S Luxembourg section B numéro 104.586,

représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding "FIGA", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 23.569, a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 novembre 1985, acte publié au Mémorial C numéro 6 du 8 janvier 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2006, acte publié au Mémorial C numéro 908 du 9 mai 2006.

2.- Que le capital de la société anonyme holding "FIGA" s'élève actuellement à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "FIGA".

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "FIGA", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "FIGA".

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme holding "FIGA" est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaire de la société dissoute.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.100.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26112. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092193/211/52.

(080106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Radufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.015.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol / Jorge Pérez Lozano  
*Director / Director*

Référence de publication: 2008092760/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07449. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Schweitzer Décoration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 23.582.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le .../.../2008.

*Pour la société*  
Weber Bontemps & Mouwannes  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2008092758/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse Saint François.  
R.C.S. Luxembourg B 98.535.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le .../.../2008.

*Pour la société*  
Weber Bontemps & Mouwannes  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2008092757/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08072. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.591.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 30 mai 2008*

En date du 30 mai 2008, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 17 mars 2008.

2. élire Monsieur Alan CALLAN, Directeur, né le 1<sup>er</sup> août 1946 à Londres, demeurant à MC-98000 Monte Carlo, Les Orangers, 42, boulevard Jardin Exotique (Principauté de Monaco), en qualité de Président du Conseil d'administration.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

SIMRAN MEDIATECH S.A.

François GEORGES / Alan CALLAN

Référence de publication: 2008093054/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07380. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**HBI Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.931.

Le bilan au 20 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092762/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08198. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Participations 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.742.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008092759/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07425. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080106686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Cantonia Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.572.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2008*

1. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11/07/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CANTONIA FINANCIERE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093557/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

### **Teissiny Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.819.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 mai 2008*

- Mme Elizabeth LE POIDEVIN a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TEISSINY INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093556/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

### **Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

#### STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-five day of June,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Arrowgrass Special Situations Master Fund Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered number MC 211056, having its registered office at PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Here duly represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 24th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Arrowgrass Special Situations S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) divided into five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided that resolutions in respect of any transaction which value exceeds or involves a financial commitment for the Company in excess of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) shall require, to be approved, the vote of a majority of the managers present or represented including the vote of at least one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2008.

92480

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

*Resolutions of the partners*

1) The company will be administered by the following managers:

*Category A managers:*

- Paul Lefering, director of companies, born on October 20, 1972 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Sharon Callahan, director of companies, born on October 19, 1966 in New York, United States of America, having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

*Category B manager:*

- Simon Henry Kenner, Chief Executive, born on 31st July 1962 in Fareham England, with professional address c/o Arrowgrass Capital Partners LLP, Level 39, Tower 42, 25 Old Broad Street, London EC2N 1HQ.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is set at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Arrowgrass Special Situations Master Fund Limited, société limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée sous le numéro MC 211056, ayant son siège social au PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman

dûment représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Arrowgrass Special Situations S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés pourvu que les résolutions relatives à toute transaction dont la valeur excède ou qui implique un engagement financier pour la Société excédant EUR 50.000 (cinquante mille Euro) requièrent pour être adoptées, le vote de la majorité des gérants présents ou représentés, en ce compris le vote d'au moins un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

#### *Décisions des associés*

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

-Paul Lefering, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Sharon Callahan, administrateur de sociétés, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

*Gérant de catégorie B:*

- Simon Henry Kenner, Chief executive, né le 31 juillet 1962 à Fareham Angleterre, demeurant professionnellement au c/o Arrowgrass Capital Partners LLP, Level 39, Tower 42, 25 Old Broad Street, London EC2N 1HQ.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, Relation: LAC/2008/26096. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093390/211/314.

(080107818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

### **Mercurio Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.543.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 décembre 2006 à Luxembourg*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Bruno CARRARO né à Aviano (Italie) le 31/05/1955, demeurant Via Nicoletti 11, I-33081 Aviano (Italie) de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société et note qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3.

Pour copie conforme

Signature

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008093492/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07857. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

### **Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.105.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 juin 2008*

- La démission de M. Jean-Louis Camuzat en tant que gérant, a été acceptée avec effet immédiat.

- M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Spectrum Retail S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093493/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Financière Fourmi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.137.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093638/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06963. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Padisha Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 121.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093634/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08065. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Padisha Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 121.919.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093635/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08063. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Acedos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.440.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093637/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08550. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 225 du 21 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1537 du 24 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRIARIUS S.à r.l.*

Marcel STEPHANY

Gérant

Référence de publication: 2008093608/8622/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09472. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 225 du 21 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1531 du 23 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUE RINGED S.à r.l.*

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2008093627/8616/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09507. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Arkadia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.367.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093628/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08113. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of the month of June,  
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Sylvie Reisen, employee, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

acting in her capacity as a special proxyholder of Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 8 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 663 of 20 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.359, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 27 March 2008, published in the Mémorial C number 1162 of 13 May 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, APIV General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 85,000.-, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.361, on 27 May 2008, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million five hundred twenty-seven thousand three hundred fifty euro (EUR 1,527,350.-) divided into one million four hundred ninety thousand seven hundred eighty-two (1,490,782) limited shareholders shares, thirty-three thousand four hundred sixty-eight (33,468) unlimited shareholder shares and three thousand one hundred (3,100) preference shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) and that pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) or by the increase of the nominal value of the shares, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the fifth resolution adopted at the meeting held on 27 May 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 6 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 5 June 2008, an increase of the issued share capital by an amount of five hundred twenty-three thousand one hundred euro (EUR 523,100.-) by the creation of ten thousand one hundred (10,100) new unlimited shareholder shares and five hundred thirteen thousand (513,000) new limited shareholders shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing unlimited shareholder shares and limited shareholders shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the fifth resolution adopted at the meeting held on 27 May 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 5 June 2008 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the ten thousand one hundred (10,100) new unlimited shareholder shares and five hundred thirteen thousand (513,000) new limited shareholders shares, together with a total share premium of four million seven hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 4,707,900.-) as follows:

APIV General Partner S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 10,100 unlimited shareholder shares.

Alternative Property Income ELP Subco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 370,535 limited shareholders shares.

AXA Versicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 9,291 limited shareholders shares.

AXA Lebensversicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 9,291 limited shareholders shares.

Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 61,941 limited shareholders shares.

Scor Global P&C., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 1, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 24,777 limited shareholders shares.

Tredje AP Fonden, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Sweden with registered office at Vasagatan 11, Box 1176 SE-111 91 Stockholm Sweden: 24,777 limited shareholders shares.

Free Net A.K. communications Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israel: 12,388 limited shareholders shares.

V. That all these new unlimited shareholder shares and limited shareholders shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 5 June 2008, so that the total amount of five million two hundred thirty-one thousand euro (EUR 5,231,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of four million seven hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 4,707,900.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 5 June 2008, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,050,450.- (two million fifty thousand four hundred fifty euro), represented by:

- 2,003,782 (two million three thousand seven hundred eighty-two) limited shareholders shares (the "Limited Shareholders Shares"),

- 43,568 (forty-three thousand five hundred sixty-eight) unlimited shareholder shares (the "Unlimited Shareholder Shares"),

- 3,100 (three thousand one hundred) preference shares (the "Preference Shares"),

with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately twenty-nine thousand nine hundred euro (EUR 29,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sylvie Reisen, employée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 8 février 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 663 en date du 20 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.359, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1162 du 13 mai 2008 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, APIV General Partner S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 85.000.-, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.361, en date du 27 mai 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent vingt-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 1.527.350.-) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent quatre-vingt-deux (1.490.782) actions de commanditaires, trente-trois mille quatre cent soixante-huit (33.468) actions de commandité et

trois mille cent (3.100) actions préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ou par l'augmentation de la valeur nominale des actions, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans la cinquième résolution adoptée lors de la réunion du 27 mai 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 5 juin 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinq cent vingt-trois mille cent euros (EUR 523.100,-) par la création et l'émission de dix mille cent (10.100) nouvelles actions de commandité et cinq cent treize mille (513.000) nouvelles actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commandité et que les actions de commanditaires existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans la cinquième résolution adoptée lors de la réunion du 27 mai 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 5 juin 2008, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des dix mille cent (10.100) nouvelles actions de commandité et cinq cent treize mille (513.000) nouvelles actions de commanditaires ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de quatre millions sept cent sept mille neuf cents euros (EUR 4.707.900,-) comme suit:

APIV General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 10.100 actions de commandité.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 370.535 actions de commanditaires.

AXA Versicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 9.291 actions de commanditaires.

AXA Lebensversicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 9.291 actions de commanditaires.

Cardif Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 61.941 actions de commanditaires.

Scor Global P&C., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 1, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 24.777 actions de commanditaires.

Tredje AP Fonden, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Suède, ayant son siège social à Vasagatan 11, B.P. 1176 se-111 91 Stockholm, Suède: 24.777 actions de commanditaires.

Free Net A.K. communications Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social à Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israël: 12.388 actions de commanditaires.

V. Que toutes les nouvelles actions de commandité et de commanditaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 5 juin 2008, de sorte que la somme de cinq millions deux cent trente-et-un mille euros (EUR 5.231.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de quatre millions sept cent sept mille neuf cents euros (EUR 4.707.900,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 5 juin 2008, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.050.450,- (deux millions cinquante mille quatre cent cinquante euros) représenté par:

- 2.003.782 (deux millions trois mille sept cent quatre-vingt-deux) actions de commanditaires (les "Actions de Commanditaires"),

- 43.568 (quarante-trois mille cinq cent soixante-huit) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),

- 3.100 (trois mille cent) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles"),

d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (définies ci-après comme les "Actions"). Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les "Actionnaires".

92489

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt neuf mille neuf cents euros (EUR 29.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/27003. — Reçu à 0,5%: vingt-six mille cent cinquante euros cinquante cents (EUR 26.150,50).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094256/220/188.

(080108694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Prochimica International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.704.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008094022/206/13.

(080107506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008094023/206/13.

(080107448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER

*Notaire*

Référence de publication: 2008094024/272/12.

(080107438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 36.981.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUDSON LUXEMBOURG S.A., précédemment dénommée DE WITTE AND MOREL GLOBAL RESOURCES S.A., ayant son siège social au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 36 981 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 416 du 4 novembre 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte à Luxembourg sous la présidence de Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Virginie Apard, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit Monsieur Jérémie Houet, juriste, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-et-un mille douze euros (EUR 231.012) à un montant de cinq cent trente-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 531.092) par paiement en espèces de trois cent mille quatre-vingt euros (EUR 300.080) par l'émission de douze mille cent (12.100) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 24,80) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital social souscrit de cinq cent trente-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 531.092) représenté par vingt-et-un mille quatre cent quinze (21.415) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 24,80) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la présente assemblée a été dûment convoquée.

IV. - Que suivant la liste de présence, cent pour cent des actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-et-un mille douze euros (EUR 231.012) à un montant de cinq cent trente-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 531.092) par paiement en espèces de trois cent mille quatre-vingt euros (EUR 300.080) et par émission de douze mille cent (12.100) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 24,80) chacune.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire et pour autant que de besoin, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Souscription - libération*

Sont alors intervenus aux présentes:

- Hudson Belgium NV, une société ayant son siège social à Moutstraat 56, 9000, Gent, Belgique, ici représentée par Madame Ute Bräuer prénommée, qui déclare souscrire à neuf mille soixante-quinze actions, . . . . .	9.075
- Hudson Highland Group Holdings International Inc., une société ayant son siège social à Lexington Avenue 560, 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Ute Bräuer prénommée, qui déclare souscrire à trois mille vingt-cinq actions . . . . .	3.025
Total: douze mille cent actions . . . . .	12.100

Toutes ces actions émises ont été entièrement libérées par les souscripteurs prénommés par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent mille quatre-vingt euros (EUR 300.080), de sorte que cette somme de trois cent mille quatre-vingt euros (EUR 300.080) affectée au capital social est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital social souscrit de cinq cent trente-et-un mille quatre-vingt-douze euros (EUR 531,092) représenté par vingt-et-un mille quatre cent quinze (21.415) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 24,80) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, V. Aparad, J. Houet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26985. - Reçu à 0,5%: mille cinq cents euros et quarante cents (EUR 1.500,40).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094230/220/93.

(080108568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Luxembourg Service Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 59.815.

L'an deux mil huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

LORRAINE SERVICE FRAIS, société par actions simplifiée établie sous les lois de la République Française, ayant son siège social à F-57185 Clouange, 52, rue Foch, B.P. 26, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés près du greffe du Tribunal d'Instance de Thionville (France) sous le numéro R.C.S. Thionville TI B 786 880 161,

ici représentée par Monsieur Philippe Malherbe, directeur de sociétés, né à Metz (France) le 11 décembre 1960, demeurant à F-57130 Sainte Ruffine, 7, Chemin de Beaubois (France), déclarant pouvoir engager ladite société par sa signature individuelle en sa qualité de Président.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Luxembourg Service Frais S.à r.l.", avec siège social à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck et inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 59.815, constituée suivant acte notarié, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542, du 2 octobre 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.462 du 28 décembre 2005.

- Ensuite, l'associée unique, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck, à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide par conséquent de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Strassen."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ SIX CENTS EUROS (600. - EUR).

DONT ACTE,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Malherbe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26984. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094231/220/39.

(080108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Optimal Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 77.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 18 juillet 2008.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2008094026/241/13.

(080107323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Prologis European Finance XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008094020/7241/11.

(080107637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Ino-Re Lux 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008094021/206/13.

(080107518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

### **Inalux, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.656.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INALUX", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 493 de 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.656.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco CASAGRANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (865) actions nominatives de classe A et les HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (865) actions nominatives de classe B sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (EUR 2.595.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

"L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

2.- Suppression du terme holding à l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Augmentation de capital de € 2.694.000.- pour le porter de € 2.595.000.- à € 5.289.000.- sans création ni émission d'actions nouvelles et libération intégrale par incorporation de € 2.694.000.- se trouvant dans le compte «résultats reportés».

4.- Modifications afférentes des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi).

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le terme holding à l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

#### Quatrième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INALUX".

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (2.595.000.- EUR) à CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (5.289.000.- EUR), par incorporation au capital d'un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (2.694.000.-EUR) à prélever sur le compte « résultats reportés », sans création ni émission d'actions nouvelles.

L'existence du compte «résultats reportés» a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur base d'une situation intérimaire au 30 juin 2008, dont un exemplaire après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### Sixième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (5.289.000.- EUR), représenté par HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (865) actions nominatives de la classe A et HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (865) actions de la classe B sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Liegeois, M. Casagrande, J. Wirtz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9110. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008089416/272/98.

(080102407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**FAURECIA AST Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.429.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Eselborn le 29 mai 2008*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc MARQUAIRE, demeurant à F-78000 Versailles.

L'assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris les décisions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de rayer les administrateurs suivants:

*Administrateur:*

Monsieur Hervé FERRERO, 11, route Royale, F-08210 Mouzon

*Administrateur:*

Monsieur Frédéric CHEVALLIER, 22, rue des Vaux Mourants, F-91370 Verrière-Le-Buisson

*Sixième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

*Président et administrateur:*

Monsieur Marc MARQUAIRE

*Vice-Président et Administrateur:*

SAI Automotive Washington Limited, Staithes road, 8 - NE38 8NW WASHINGTON, représenté par Monsieur Guy TALBOURDET

*Administrateur:*

Faurecia Automotive Industrie, 2, rue Hennape - F 92000 NANTERRE, représenté par Monsieur Arnaud de DAVID BEAUREGARD

*Septième résolution*

La personne suivante est nommée Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2008:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de rayer les personnes déléguées à la gestion journalière suivantes:

*Délégué à la gestion Journalière:*

Monsieur Philippe GAVOILLE

Monsieur Pierre REMOND

Monsieur Nicolas DELFORGE

*Dixième résolution*

L'assemblée entérine la nomination des personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière de la société:

*Délégué à la gestion Journalière et Directeur:*

Monsieur Edgard HOUSSINE, 7, bld Gambetta, F-08000 Charleville-Mezieres

*Délégué à la gestion Journalière et UAP Manager:*

Monsieur Blaise MOLLE, 135, rue de Sablon, B-6600 Bastogne

*Délégué à la gestion Journalière et Chef Comptable:*

Monsieur Nicolas DELFORGE, 130, Porte de Ardennes, L-9145 Erpeldange

Ils sont habilités à engager valablement la société par signatures conjointes deux à deux.

Ces mandats sont valables jusqu'au renouvellement annuel proposé en préalable à la convocation par le conseil de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur Marc MARQUAIRE lève la séance à 13.00 heures.

Eselborn, le 29 mai 2008.

Edgard HOUSSINE / Nicolas DELFORGE

Directeur / Comptable

Référence de publication: 2008089921/800091/55.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00119. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080103038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Jacobs und Sohn GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 107.026.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma abgehalten am 12. Juni 2008 um 15.00 Uhr in Burg-Reuland*

Die Versammlung ernennt einstimmig für eine unbestimmte Dauer zum zweiten Geschäftsführer der Zweigniederlassung in Huldange (Luxemburg) Herr Serge JACOBS, geboren am 17.04.1982 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Teichgasse 21/10.

Er hat alle Befugnisse um die Zweigniederlassung nach aussen zu verpflichten durch seine alleinige Unterschrift.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2008089014/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2008, réf. DSO-CR00387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080101402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

*Décision du Conseil d'administration du 15 mai 2008*

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder un pouvoir individuel pour engager la société en toutes circonstances à Monsieur Harold HÉLARD, avec adresse professionnelle au 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, en sa fonction de Directeur Opérationnel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008089068/506/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Farinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.209.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/6/08.

Signature.

Référence de publication: 2008091813/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06262. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---